

TELEGRAMME DE MUTATION

LA VISION DU SCSI-CFDT ENTENDUE !



Le futur appartient à ceux qui voient les possibilités avant qu'elles ne deviennent évidentes.

Théodore Levitt

Contre vents et marées, seul le SCSI-CFDT revendiquait l'ouverture des N4G aux capitaines expérimentés. Pourquoi vouloir écarter les capitaines des postes N4 G à la mutation alors que 7% ont été promus commandant sur ce type de poste le 15 mars ? Rupture d'égalité inacceptable pour le SCSI ! Peut-on muter des commandants divisionnaires sur des postes N4G sous les ordres de commandants ? Faute de candidat commandant, peut-on laisser des postes (ex: chef SCN) vacants pendant des mois en attendant de les proposer à la CAP suivante ?

L'argumentation technique et irréfutable développée par le SCSI-CFDT lors de la déclaration préalable de la CAP a convaincu. Très attentifs à notre vision pour l'avenir du corps, la DGPN et la DRCPN ont validé notre demande pour cette CAP.



LE SCSI-CFDT A OBTENU POUR LE PROCHAIN MOUVEMENT GENERAL DE MUTATIONS :

- ⇒ UNE OUVERTURE DES POSTES N4 ET N4G AUX COMMANDANTS DIVISIONNAIRES, COMMANDANTS ET CAPITAINES
ces postes doivent permettre de construire des parcours de carrière et de favoriser les mobilités. Ils sont destinés à la construction de parcours graf pour les commandants mais peuvent permettre aussi la mutation ou l'avancement de capitaines promouvables
- ⇒ UNE OUVERTURE DES POSTES N5 AUX COMMANDANTS ET COMMANDANTS DIVISIONNAIRES
les emplois sommaires doivent être réservés aux commandants divisionnaires et commandants divisionnaires fonctionnels.
- ⇒ UNE OUVERTURE DES POSTES N4 AUX COMMANDANTS ET CAPITAINES PROMOUVABLES

LE SCSI-CFDT POURSUIVRA SON ACTION POUR OBTENIR ENFIN LA FINALISATION DES NOMENCLATURES ET L'ELARGISSEMENT CONSEQUENT DU VIVIER DE POSTES PERMETTANT AUX COMMANDANTS DE CAGNOTER POUR LE FUTUR. UN ABONDEMENT DES POSTES N5 PERMETTRA EGALEMENT DE FAVORISER LES MOBILITES DES COMMANDANTS DIVISIONNAIRES.